

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce d'Epinal
7, place Edmond Henry - 88025 - EPINAL
Téléphone : 0329343376

Numéro du DEPOT : 2004.0387
Date du DEPOT : 10 Mars 2004

Ce dépôt concerne la société :

3 C
6 RUE JEAN VIRIOT
88000 - EPINAL

Forme juridique : Société à Responsabilités Limitées
R.C.S. : EPINAL B 338227978
N° de gestion : 1999 B 127

Nous Greffier du Tribunal de Commerce d'Epinal avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 29 Décembre 2003

Objet du dépôt :

Nomination d'un co-gérant



à Epinal le 2 Avril 2004
Pe/ Le Greffier

Coût ins. Bodacc :
Emoluments : 5,05
I.N.P.I. : 5,90
Frais de poste : 1,00
Total H.T. : 6,05
T.V.A. : 1,19
Total T.T.C. : 13,14

Facture acquittée

Déposant :

BATT AUDIT ET ASSOCIES

7 RUE THIERS
88000 - EPINAL

Référence : 5699 GB-CH/RG

3 C
Société à Responsabilité Limitée au capital de 140 875 euros
Siège Social : 6, rue Jean Viriot 88000 EPINAL
EPINAL B 338 227 978

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2003

L'an deux mille trois,

Le 29 décembre,

A 16 heures,

Les associés de 3 C, société à responsabilité limitée au capital de 140 875 Euros, divisé en 100625 parts de 1,40 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6, rue Jean Viriot 88000 EPINAL, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 625 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Alain THIRION représentant la SA HGP GAT TISSAGES, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Pierre-Alain THIRION, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

AT PAT

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

~~Monsieur Pierre-Alain THIRION expose aux associés que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.~~

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de cogérant non associé M. Alain THIRION, demeurant 6, rue Jean Viriot 88000 EPINAL, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Alain THIRION, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 01/01/2004, M. Alain THIRION, gérant, percevra une rémunération fixe mensuelle de 100 Euros, brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

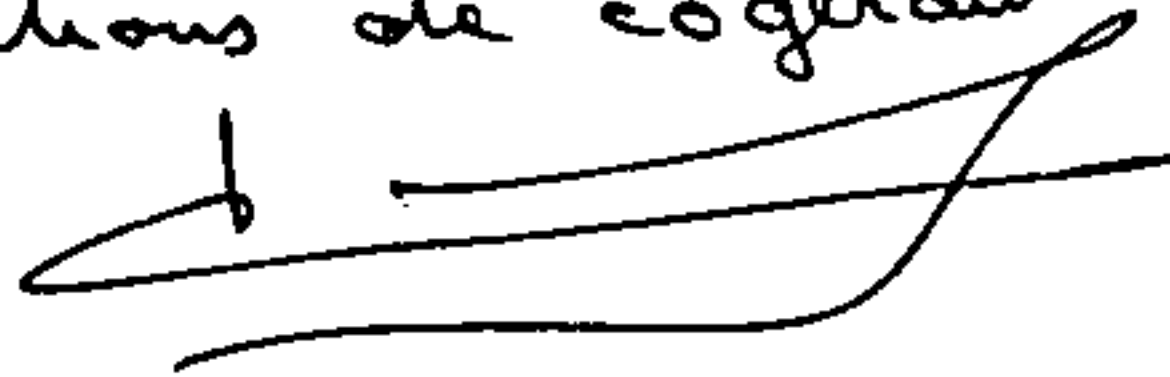
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

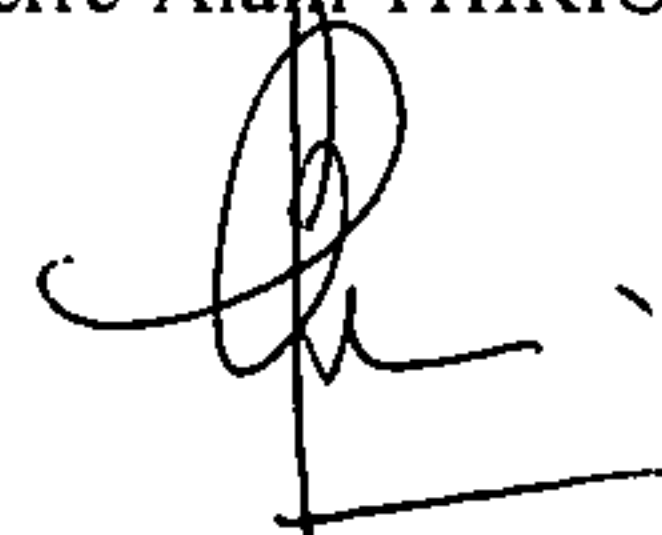
Alain THIRION

"Bon pour acceptation des fonctions de cogérant"

*Bon pour acceptation des
fonctions de cogérant*



Pierre-Alain THIRION



AT
PAT-